

INFO CONSO 66

INDECOSA

INformation & **DE**fense des **CO**nsommateurs **SA**riés

CE QU'IL Y A À SAVOIR SUR LE NOUVEAU COMPTEUR LINKY

C'est un compteur électrique dit "intelligent" et "communicant" qui, d'ici 2020-21, sera mis en place par ERDF dans tous les foyers français.

A ce jour, 630 000 compteurs ont déjà été posés soit 6000 par jour dans environ 350 communes. Une centaine de communes ont refusé sa mise en place par le biais d'un vote de leur conseil municipal. ERDF a saisi à cet effet le tribunal administratif, la procédure est en cours .

Le Consommateur peut-il refuser son installation ? « Non » répond ERDF au motif que cela revient à refuser les conditions générales de vente du contrat signé avec eux et l'on s'expose à la coupure de l'électricité. En outre le compteur n'appartient pas à l'abonné.

Malgré l'envoi de lettres recommandées de consommateurs notifiant leur désaccord, le compteur a été installé mais seulement dans les cas où il est situé à l'extérieur et non à l'intérieur de l'habitation.

Quels sont les arguments POUR avancés par ERDF ?

- ✓ *Le consommateur est averti par courrier 45 jours avant la pose ainsi que la mairie concernée.*
- ✓ *Meilleure maîtrise de leur consommation d'électricité par les usagers.*
- ✓ *Modernisation du réseau électrique existant. Certains compteurs (soit 20 millions) datent des années 60 et ne correspondent plus aux enjeux économiques et énergétiques. Le réseau est à repenser en fonction des énergies renouvelables*
- ✓ *Le service de dépannage, qui se fera à distance, sera plus rapide*
- ✓ *Le confort du consommateur sera amélioré, il pourra télécommander par le biais de son compteur certains services comme la création d'un espace permettant de visualiser sa consommation*
- ✓ *Le compteur possède un boîtier qui envoie des infos à des "managers d'énergie" (!!)*
- ✓ *Il est parfaitement inoffensif concernant les ondes magnétiques qu'il émet.*

Toutefois, quel crédit peut on accorder à ERDF alors que cette entreprise publique a été condamnée par le jury de déontologie publicitaire pour avoir affirmé pendant la COB 21 sur des panneaux publicitaires dans tout l'hexagone que 98 % de sa production d'électricité française est sans CO2 ?

04 68 35 50 88

indecosa-cgt66@wanadoo.fr

Association loi 1901 agréée conformément au Code de la Consommation

Bourse du Travail
46 Place Rigaud
66000 PERPIGNAN

Permanences sur Rdv
lundi-mardi-jeudi 9h00-12h00
mercredi 9h00-12h00 & 14h00-17h00

INFO CONSO 66

INDECOSA

Information & DEfense des COnsommateurs SALariés

Quels sont les arguments CONTRE, soutenus par ses opposants ?

- Enjeux de santé :

LINKY utilise la technologie du courant porteur en ligne (CPL) permettant de construire un réseau informatique sur le réseau électrique. Les fils électriques avec leur gaines plastiques sont ils faits pour recevoir ce genre de produit ? De plus, des radiofréquences sont induites par le CPL et il se trouve que celles ci ont été officiellement reconnues potentiellement cancérigènes par le Centre international de recherche sur le cancer qui fait partie de Organisation mondiale de la santé.

- Enjeux de protection des données personnelles :

bien qu'ERDF certifie que les données les plus fines de consommation relevées par LINKY sont très encadrées et qu'elles ne seront pas vendues, on peut se poser la question de savoir si ses filiales n'en bénéficieront pas !

Certains hackers ne pourront ils pas pirater le compteur et mettre en panne la production d'électricité ??

Il y aura aussi une gestion des consommations à la hausse ou à la baisse, le consommateur s'y retrouvera t il ?

- Enjeux économiques :

l'installation de LINKY va entraîner des suppressions d'emplois parfois chiffrés à 10 000. Dans le contexte actuel du taux de chômage existant, cela apparaît comme une aberration.

Quant à son coût exorbitant soit 5 milliards d'euros, il va être récupéré par la destruction des emplois et les gains de productivité au détriment des services dus aux usagers comme l'entretien et l'enfouissement des réseaux parfois défectueux.

On peut dire qu'à ce jour les inconvénients l'emportent sur les avantages annoncés. Les tarifs vont évoluer à la hausse ou à la baisse selon les consommateurs (déjà vu dans les pays l'ayant déjà adopté comme l'Italie, l'Allemagne quant à elle a choisi de l'installer uniquement pour les gros consommateurs d'électricité, n'y voyant aucun intérêt pour les petits consommateurs).

En conclusion, cette décision politique imposée à tous, usagers et élus et sans concertation, faisant suite à une directive européenne datant de 2009, vise à diviser par deux d'ici 2050 la consommation d'énergie primaire (énergies renouvelables). Elle reste l'outil d'un objectif idéologique au service du marché concurrentiel en oubliant encore une fois l'intérêt simple et véritable du consommateur.

Mai 2016

04 68 35 50 88

indecosa-cgt66@wanadoo.fr

Association loi 1901 agréée conformément au Code de la Consommation

Bourse du Travail
46 Place Rigaud
66000 PERPIGNAN

Permanences sur Rdv
lundi-mardi-jeudi 9h00-12h00
mercredi 9h00-12h00 & 14h00-17h00